

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX JUIN

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 1^{er} juin 2021, s'est réuni en visioconférence sur Zoom avec retransmission publique en direct sur Facebook, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Yolande BOULENGER, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Bernard MULLER, Madame Adeline CAPONE, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur Michel SIMON, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGGEARD, Madame Stéphanie CROUZEL, Madame Maud DORE, Madame Catherine ROCH, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Madame Audrey FRITZ, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Nicole MILBACH, Monsieur Lionel JACQUES, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Lionel HUMBERT.

Pouvoirs : Monsieur Marc SORATROI a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER.

Excusés : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Michel CESAR, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Monsieur Marc SORATROI, Madame Agnès RENCK, Madame Angeline LAMY, Monsieur Patrick MANGIN.

Secrétaire de Séance : Madame PARMENTIER Michèle

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	47	48

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE LA RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE

L'organisation d'un conseil en visioconférence nécessite une délibération de celui-ci sur les modalités pratiques relatives au déroulement de la réunion. Doivent ainsi être approuvés par le conseil :

- Les modalités d'identification des participants
- Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats
- Les modalités de scrutin (les votes en visioconférence ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire ou le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.)

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modalités suivantes pour la tenue en visioconférence de la présente séance du conseil :

- *Un appel nominatif est effectué en début de réunion pour vérifier la présence de chacun des membres du conseil.*

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- *La séance est intégralement enregistrée afin de pouvoir garantir la bonne retranscription des débats dans le compte-rendu. Cet enregistrement ne sera pas conservé après approbation du compte-rendu de la réunion lors de la prochaine séance du conseil.*
- *Les votes seront effectués sur appel oral du président. Un temps suffisamment long sera laissé lors des votes pour laisser le temps à tout membre du conseil d'intervenir s'il le souhaite. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera le point de l'ordre du jour concerné à une séance ultérieure qui ne pourra être dématérialisée.*

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2021

Le compte-rendu de la séance du 16 mars est approuvé à l'unanimité.

4. ZAC DOMJEVIN : RÉALISATION DE LA VOIRIE DÉFINITIVE

Les travaux de réalisation de la zone d'activités de Domjevin sont pour le moment arrêtés au niveau des voiries provisoires. Il reste encore à poser les bordures de la voirie, ainsi qu'à réaliser les enrobés définitifs. Ces travaux de finition faisaient l'objet d'une tranche conditionnelle de 135 325 € HT dans le marché qui avait été alloué à l'entreprise STV, et peuvent bénéficier de la subvention de 30 % que la communauté de communes avait obtenu au titre de la DETR s'ils sont réalisés pour cet été au plus tard.

Par ailleurs, afin de limiter les tranchées dans la chaussée et les reprises de voirie lors de l'installation des futurs acquéreurs, il est envisagé de mettre en place des branchements provisoires pour l'eau potable et les eaux pluviales en bordure de voirie. Ces travaux non prévus initialement nécessitent un avenant au marché initial pour un montant maximum de 30 000 € HT.

Le montant total du marché serait donc le suivant :

- Tranche ferme : 404 538,95 € HT
- Avenant réseaux AEP et eaux pluviales : 30 000 € HT
- Tranche conditionnelle : 135 325 € HT

Soit un montant total du marché de 569 863,95 € HT.

L'avenant représente 5,2 % du marché et n'en bouleverse donc pas l'économie générale.

Philippe ARNOULD informe le conseil de la signature de l'acte de vente d'une parcelle de la zone à la SCI du Haut de la Côte (M. Friang), conformément à la délibération du conseil du 2 février dernier.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'autoriser le Président à notifier à l'entreprise STV l'activation de la tranche conditionnelle du marché de réalisation de la zone d'activités de Domjevin pour un montant de 135 325 € HT.*
- *D'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise STV pour la réalisation des branchements AEP et eaux pluviales pour un montant maximum de 30 000 € HT.*

5. CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROJET DE STATUTS

Les 13 intercommunalités membres de la Multipole Nancy Sud Lorraine reconnaissent leurs interdépendances et complémentarités en termes de dynamiques économiques et d'emploi. Elles portent ensemble l'ambition de faire converger leurs politiques de développement pour organiser une réponse coordonnée face aux enjeux de relance économique et aux enjeux des transitions écologiques, alimentaires, numériques.

Pour marquer cette volonté, le comité syndical de la Multipole réuni le 10 avril 2021 a délibéré à l'unanimité, pour accompagner les intercommunalités membres dans la démarche de création d'une agence de développement économique avec l'objectif de parvenir à la création en début d'été 2021.

Par ailleurs, cette démarche répond à la volonté de la Région Grand Est de mailler le territoire régional par un réseau d'agences de développement.

Après une période transitoire de conventionnement, permettant à SCALEN et à l'ADTL de porter cette animation économique, la Région a fait connaître son souhait d'assortir la suite de son partenariat à la création d'une agence économique unique sur un bassin territorial représentatif de l'influence métropolitaine que représente le territoire de la Multipole et ses 13 intercommunalités.

Sur proposition de la Métropole du Grand Nancy, un travail partenarial entre les 13 intercommunalités membres du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine s'est ainsi engagé pour créer une agence de développement économique partagée au service de la mise en œuvre des stratégies de développement des EPCI.

Associant proximité de terrain et réactivité, les missions « cœur de métier » pouvant faire l'objet d'un conventionnement et d'un soutien financier de la Région Grand Est sont précisées dans la fiche 6.2 du SRDEII et couvrent :

- L'accompagnement et le développement des entreprises : le suivi d'entreprises ciblées, l'identification et le suivi des entreprises à potentiel de croissance, l'identification et le traitement des signaux de défaillance d'entreprise avec la cellule régionale, la construction des réponses adaptées avec un appui au montage de dossier (dispositifs publics, actions individuelles/collectives),
- Le développement des territoires : appui opérationnel aux projets de développement et de structuration de filières, actions de prospection et réponses aux opportunités d'investissement, valorisation de solutions foncières et appui à l'implantation en lien avec Grand ENOV+ et le réseau Invest Eastern France.

Le projet : Un outil unifié au service de l'accompagnement et du développement des entreprises et des territoires dans un contexte de rebond et de relance

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique,
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain,
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

5.1/ Positionnement et valeur ajoutée

Les travaux conduits avec les 13 EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle ont permis de confirmer une adhésion générale à plusieurs principes en termes de positionnement :

- **L'agence agit en proximité avec une organisation territorialisée,**
- **L'agence doit apporter une valeur ajoutée à chaque EPCI** dans le domaine du développement économique, sans se substituer aux missions des EPCII dans la définition des stratégies,
- **L'agence, par son positionnement intermédiaire (infrarégional)** agit comme un acteur "tractant" de l'exogène par son développement endogène, et n'intervient pas comme le font les acteurs régionaux et nationaux (Grand ENOV+ et Business France pour l'IDE par exemple),
- **L'agence doit agir en complémentarité avec les outils locaux existants**, à savoir les acteurs de la création d'entreprises pour lesquels chaque territoire dispose d'une organisation propre, mais aussi bien entendu avec Scalen et Grand Nancy Innovation.

De manière générale, les valeurs ajoutées que doit apporter l'agence font consensus :

- L'apport d'expertises spécifiques (financement, métiers, sectorielles...) et l'accès à des ressources supra EPCI,
- L'ingénierie en matière d'accueil d'entreprises sur des compétences ciblées (notamment ingénierie financière),
- Le développement de projets structurants à l'échelle du territoire Sud 54, notamment pour faciliter et accélérer les transitions,
- Les effets de réseau entre EPCI permettant de structurer et/ou animer des secteurs / filières ou plus largement les écosystèmes locaux,
- La veille sectorielle (logistique, santé, etc.) en coordination avec Scalen,
- Le lien avec la recherche, la promotion de l'innovation, en lien notamment avec Grand Nancy innovation,

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- La mise en place d'actions coordonnées à l'échelle SUD54 pour attirer des cibles et être plus visibles,
- Des moyens mutualisés pour « chasser en meute » et développer l'exogène.

Les acteurs économiques (consulaires, réseaux de chefs d'entreprises, corps intermédiaires) ont eux aussi été rencontrés et ont salué la prise en compte d'une échelle territoriale élargie, celle-ci devant permettre de faire émerger des synergies entre les entreprises du sud Meurthe-et-Moselle mais aussi avec l'écosystème d'innovation métropolitain.

5.2/ Mission et dimensionnement cible

Le projet propose une **montée en puissance progressive des ressources** pour atteindre une équipe cible autour de 16 à 18 salariés assurant deux grands groupes de missions largement orientées vers une approche endogène et des actions de terrain :

- **Développement endogène** : mission de proximité s'inscrivant dans une logique territoriale (service aux entreprises), missions d'expertise (transitions écologique, numérique...), mission d'animation de l'écosystème (filières, réseaux),
- **Développement exogène** : prospection, appui à l'implantation, salons, opérationnalisation de l'argumentaire économique.

Le projet organisationnel associé se décline comme suit :

- Un **pôle de développement endogène** comprenant des chargés de mission par territoire pour un suivi de proximité des entreprises, des experts spécialisés par métiers, chargé d'accompagner les filières stratégiques, le développement des projets et des synergies interentreprises et les coopérations avec l'université et la recherche. Ce pôle comprendrait 12 ETP, dont la moitié sera implantée en proximité directe de chaque territoire.
- Un **pôle de développement exogène** avec des missions d'appui à l'implantation (ingénierie financière, recherche immobilière, accueil administratif, aide à la mobilité...) et de promotion économique (salons, missions...). Ce pôle comprendrait 3 ETP.
- Des fonctions supports pour la direction générale, la communication et l'administration. Ces fonctions représenteraient 3 ETP, direction générale comprise.

La réalisation de ces missions s'entend en complémentarité avec les autres partenaires de l'ingénierie économique.

Le budget cible pour 18 salariés est évalué à 1,8 M€ annuel.

Les principes de financement reposent sur :

- Un principe de solidarité et d'équité entre les territoires,
- Une cotisation intégrant le nombre d'habitants et un critère économique, le potentiel financier agrégé (PFIA), permettant d'intégrer l'ensemble des ressources fiscales et les dotations budgétaires de la collectivité.

Selon ce principe de solidarité, le financement prévoit un abondement annuel de 700 000 € de la Métropole et de 865 000€ pour la Région Grand Est (restant à ajuster dans le cadre de la convention de partenariat devant être conclue avec la Région).

Les cotisations des 12 communautés de communes sont calculées sur la base du reste à charge et le critère 1€ par habitant pondéré au PFIA.

5.3/ Principes de gouvernance et de fonctionnement

En matière de gouvernance, les travaux ont permis de dégager plusieurs grands principes qui ont guidé la rédaction de statuts dont le projet figure en annexe. Ces principes reposent sur une organisation :

- **souple et resserrée** autour d'une assemblée générale dont la composition est identique à celle du conseil d'administration. En ce sens, les missions du CA sont dévolues à l'AG ordinaire,
- **garantissant une gouvernance, ouverte, partagée et coopérative**, non liée à une règle de proportionnalité avec les financements apportés,
- articulée autour d'un Président, d'un Vice-président, d'un Directeur Général.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'Assemblée générale est composée de 2 collèges :

- ⇒ **Collège des collectivités financeuses, composé des membres actifs**, à savoir les personnes morales de droit public qui s'engagent à contribuer obligatoirement aux dépenses générales de l'Agence.

Chaque représentant des membres actifs de l'Agence dispose d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

La composition du collège est proposée comme suit :

- les établissements publics de coopération intercommunale suivants :
 - Métropole du Grand Nancy, qui dispose de 4 représentants ;
 - les 12 autres EPCI membres du Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine, qui disposent chacun de 1 représentant.
- la Région Grand Est, qui dispose de 4 représentants.

- ⇒ **Collège des acteurs institutionnels et sociaux-économiques composé des membres associés**, à savoir les acteurs institutionnels et socio-économiques, les institutions, organismes ou personnes physiques qui, par leurs fonctions ou leur expertise, peuvent concourir à la bonne réalisation de l'objet de l'Agence.

Les membres associés ont une voix consultative.

Il est proposé que le collège soit constitué de 9 représentants considérant que peuvent être membres associés de manière non exhaustive : la Multipole Nancy Sud Lorraine, le Département de Meurthe-et-Moselle, l'alliance inter-consulaire ACACIAM ou les réseaux d'entreprises territoriaux.

L'assemblée générale peut décider de créer un comité stratégique économique constitué des chefs d'entreprises du territoire, des membres actifs et des membres associés de l'Agence.

Elle peut aussi décider de créer des comités sur des projets, sujets ou problématiques particulières.

5.4/ Calendrier

Une délibération a été soumise à la Commission Permanente de la Région Grand Est le 21 mai dernier afin de valider un soutien de principe au projet d'agence exposé dans la présente délibération. Cette délibération fait état des principes de gouvernance validés par les EPCI, des principes de financements, des missions et des axes de la feuille de route définis en conformité avec les attendus de la Région Grand Est.

La création de l'agence est prévue avant l'été à la suite des délibérations qui seront présentées par les 13 intercommunalités de la Multipole Nancy Sud Lorraine devant leurs assemblées respectives.

Le transfert des effectifs des outils existants dans la nouvelle agence fera l'objet d'une attention forte et sera conduit avec toute la bienveillance, le souci de préservation des expertises et des personnels, et l'accompagnement au changement requis par l'évolution de l'organisation de l'ingénierie économique. Les travaux préparatoires à ces transferts sont en cours pour une mise en œuvre de l'accompagnement dès le mois de mai et pendant les premiers mois d'existence de l'agence.

Bernard MULLER insiste sur l'importance de la création de cette agence qui manque actuellement dans les territoires ruraux.

En réponse à une question de Pierre MONZEIN sur la mise en œuvre concrète des interventions de l'agence, Philippe ARNOULD explique que lorsqu'une entreprise aura besoin d'un accompagnement, il sera fait appel à un chargé de mission de l'agence de développement économique. IL ajoute que les territoires ruraux ont été entendus, la Métropole participe d'ailleurs financièrement au-delà de son poids démographique, ce qui est un signal fort.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de création de l'agence de développement économique selon les principes exposés dans la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les projets de statuts de l'agence de développement économique, structurée sous une forme associative,

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- de désigner Philippe ARNOULD en tant que représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence,
- d'accorder une subvention de 5 498 € au titre de l'année destinée à contribuer aux dépenses générales de l'agence pour 2021.

6. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Suite à des erreurs d'écriture au moment de la saisie des budgets, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Budget ordures ménagères : (Inversion de 2 chiffres dans le report du résultat 2020)

001 (dépenses) – Solde d'exécution reporté : - 90,00 €

Budget ZAC : (Les résultats reportés de 2020 n'avaient pas été repris dans le budget primitif 2021)

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	7015 : + 60 000 €	002 : 58 863,64 €
Investissement	16878 : + 110 003 €	1641 : + 840 € 001 : 109 162,68

Cette DM nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 110 003 € (prévision budgétaire qui ne sera pas suivie de réalisation) :

Budget principal :

27638 : + 110 003 €

023 : + 110 003 €

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives présentées.

7. TRAVAUX MAISON DE SANTÉ

La maison de santé de Cirey-sur-Vezouze, propriété de la CCVP, présente des dégradations importantes des menuiseries extérieures liées à l'humidité. Certaines boiseries sont même trouées. Il est donc impératif de changer en urgence ces menuiseries situées côtés est et sud, ainsi qu'au niveau des puits de lumière.

Afin de garantir une meilleure pérennité, il est proposé de choisir des huisseries en aluminium, ce qui limitera par ailleurs l'entretien annuel.

Le Bureau a examiné un projet de remplacement de certaines huisseries extérieures de la maison de santé et a émis le souhait de procéder au remplacement des l'ensemble des menuiseries des façades ouest et sud, ce qui dépasse le montant maximum de dépenses qu'il peut engager dans le cadre de ses délégations.

Michel MARCEL évoque également les problèmes de chaleur occasionnés par l'absence de volets extérieurs.

En réponse à une remarque de François PHILIPPE concernant les risques d'intrusion, Michèle PARMENTIER évoque la possibilité de mettre des vitres anti-effractions.

Concernant la possibilité d'obtenir des subventions, Bernard MULLER évoque la difficulté liée au fait que le bâtiment est récent et déjà pourvu de double-vitrage.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à faire procéder au remplacement des huisseries extérieures de la maison de santé de Cirey-sur-Vezouze pour un montant de 30 000 € HT au maximum.

8. POINT D'INFORMATION – RÉFLEXION SUR INSTAURATION TAXE DE SÉJOUR

Dominique FOINANT explique que pour mettre en place la taxe de séjour sur un territoire, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} juillet de l'année n pour une application l'année n+1 (et la perception des premières recettes au début de l'année n+2). Le produit de la taxe de séjour ne peut servir qu'à des actions touristiques.

Il liste les dépenses déjà engagées ou à venir de la CCVP en matière touristique (cotisation à la Maion du Tourisme, panneaux d'information touristiques, sentiers de randonnée, projets de voies cyclables...).

Il précise qu'aucune décision ne sera prise lors de cette séance et que la réflexion sera à poursuivre lors des prochains mois.

Il appelle également à se saisir et à répondre au questionnaire mis en place dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic touristique du territoire. Cette enquête permettra de connaître la conception du tourisme qu'ont les conseillers communautaires et municipaux ainsi que les habitants du territoire, acteurs du tourisme, associations... Le bilan sera connu dans quelques mois et pourra servir d'aide à la décision. Le questionnaire sera disponible sur le site internet et le Facebook de la CCVP.

Eric TAVERNE regrette qu'il faille attendre encore un an pour mettre en place la taxe de séjour. Dominique FOINANT explique qu'il est préférable de se donner le temps de la réflexion.

Damien JACQUOT se déclare hostile à la mise en place de cette taxe. La taxe de séjour est destinée aux « communes à vocation touristique », ce qui n'est pas vraiment le cas des communes autour de Reillon. La majorité du chiffre d'affaires des hébergeurs du territoire (notamment sur la partie ex-Vezouze) ne vient pas de touristes mais d'ouvriers en déplacement professionnel, de familles qui se retrouvent... Il attire l'attention que les hébergements labellisés Gîtes de France sont considérés comme « non classés » et donc taxés comme tels (% du prix de la nuitée). Il ajoute que la période est par ailleurs vraiment mal venue pour instaurer une telle taxe.

Dominique FOINANT pense que sur la partie Piémont, les hébergeurs sont conscients que le tourisme est important pour le territoire. Il partage par contre le fait que la période n'est pas forcément la plus propice, d'où le nécessaire temps de réflexion.

Thierry MEURANT pense que les montants de taxe de séjour potentielle sont surestimés et ne dépasseront probablement pas 5 000 €. Il s'inquiète des modalités de perception de cette taxe pour le camping municipal de Blâmont car les agents municipaux devront percevoir des montants de 0,22 €, ce qui va représenter un nombre important d'opérations pour des sommes très faibles.

Philippe ARNOULD est bien conscient des contraintes, c'est une des raisons pour lesquelles il souhaitait prendre le temps de la réflexion qui sera également probablement menée à l'échelle du Pays Lunévillois. Ce sujet sera à travailler en petit groupe.

Lionel HUMBERT se déclare favorable à l'instauration de la taxe de séjour qui permet de générer des recettes provenant de l'extérieur du territoire. Elle doit être considérée comme un retour sur investissement et peut permettre de se rendre compte de l'impact des projets engagés en ayant une bonne connaissance de la fréquentation touristique. Philippe ARNOULD ajoute que le recensement des hébergements effectué dans le cadre de la réflexion sur la taxe de séjour a été très intéressant et surprenant de par le nombre d'hébergeurs présents sur le territoire.

9. LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Séance du 2 juin 2021 :

- Achat groupé de composteurs individuels
- Caractérisation de bennes tout-venant : *Depuis 1 an et demi, une hausse importante des tonnages de tout-venant est constatée, sans qu'une explication ait pour le moment pu être apportée. Or cette filière est particulièrement onéreuse, et le sera de plus en plus (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP). Il est donc nécessaire de s'y intéresser. Le but de cette caractérisation de 2 bennes (d'un coût de 3600 € HT environ) est d'améliorer le tri, si besoin en créant de nouvelles filières.*
- Travaux maison de santé : Voir §7.
- Application Intramuros : *Philippe COLIN explique le principe de cette application mobile pour smartphones. Elle sera présentée en conférence des maires le 6/07. Elle permet d'apporter des informations aux habitants de manière très rapide avec un système de notifications, et est déjà utilisée par Badonviller et Pexonne. Une des difficultés est qu'il faut qu'un maximum de personnes téléchargent l'application, ce qui nécessite une communication importante. Philippe ARNOULD ajoute qu'une subvention de 80 % peut être sollicitée dans le cadre du plan de relance, sachant que le coût de l'adhésion pour la CCVP serait de 3200 € TTC environ, cette adhésion donnant alors l'accès à l'application pour l'ensemble des communes.*

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Conférence des maires** : Elle se tiendra le mardi 6 juillet à 18h30 à Val-et-Châtillon. Deux sujets seront abordés : l'application Intramuros sera présentée par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, et la Société des Travaux de la Vezouze exposera son projet autour de la filière hydrogène qui nécessitera une ressource en bois importante qui peut concerner les communes forestières du territoire. La conférence sera suivie d'un buffet. Seront invités à cette réunion l'ensemble des maires ainsi que les conseillers communautaires.
- **Élections** : La communauté de communes récupèrera le matériel de protection (masques, gel, ...) à la sous-préfecture lundi matin, et déposera le matériel sur chacun de ses 3 sites administratifs. Un message sera envoyé aux communes quand le matériel sera disponible. Une organisation se met en place pour centraliser les bulletins de vote des élections départementales sur chacun des 3 bourgs ainsi qu'à Ogéviller. Aucune information n'est par contre disponible pour les élections régionales.